

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS, QUATRIEME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DES BIRPI POUR L'ANNEE 1967

1. Le présent document contient les propositions du Directeur des BIRPI concernant le programme et le budget des BIRPI pour l'année 1967.

2. Ce document comprend une Introduction et six chapitres. L'Introduction contient une brève description des activités principales des BIRPI proposées pour l'année 1967 ainsi que certaines explications concernant les différents chapitres du document. Les six chapitres portent les titres suivants et sont subdivisés de la façon indiquée ci-après :

Chapitre I : Programme pour l'année 1967, accompagné d'estimations de certaines dépenses y relatives :

Union de Paris	page 9
Union de Madrid	page 13
Union de La Haye	page 14
Union de Nice	page 15
Union de Lisbonne	page 16
Union de Berne	page 17
Affaires communes aux six Unions	page 20

Chapitre II : Autres dépenses :

Personnel	page 22
Frais de construction du Bâtiment	page 23
Entretien du bâtiment	page 24
Mobilier	page 24
Matériel de bureau	page 24
Ports	page 24
Téléphones	page 25
Bibliothèque	page 25
Imprévus	page 25

Chapitre III : Tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires de dépenses se composant de plusieurs postes :

Impressions	page 26
Contrats	page 27
Missions	page 28
Conférences	page 29
Voyages de délégués	page 30

Chapitre IV : Tableau général des dépenses page 31

Chapitre V : Recettes page 33

Chapitre VI : Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes page 34

3. Dans le chapitre I, après la description de chaque activité, est indiquée la dépense prévue pour les rubriques budgétaires suivantes :

- Impressions : factures d'imprimerie, papier, reliure, etc.;
- Conférences : interprètes, traducteurs, location de salle et d'équipement d'interprétation simultanée si la conférence se tient en dehors du Siège des BIRPI;
- Missions : coût de voyage et indemnités journalières des fonctionnaires des BIRPI en mission officielle;
- Voyages de délégués : coût de voyage et indemnités journalières des participants aux conférences, autres que les fonctionnaires des BIRPI, par exemple des Directeurs des Offices nationaux lors des réunions de l'Union de Madrid, des stagiaires, des participants aux séminaires régionaux, des consultants, etc.;
- Contrats : honoraires d'auteurs et de traducteurs d'articles publiés dans "La Propriété industrielle" et "Le Droit d'auteur", honoraires des traducteurs et des consultants, etc.

INTRODUCTION

4. Le chapitre I contient une présentation sommaire des activités des BIRPI envisagées pour l'année 1967.

5. Le programme de 1967 est axé sur la Conférence diplomatique de Stockholm. Cette Conférence, dont le titre officiel sera Conférence de Stockholm de la Propriété Intellectuelle, a été convoquée par le Gouvernement de la Suède et siégera du 12 juin au 14 juillet 1967. La révision de toutes les Conventions et de tous les Arrangements administrés par les BIRPI figurera à son ordre du jour. Ces Instruments seront révisés en vue de moderniser leurs dispositions structurelles, administratives et financières. En outre, les dispositions de droit matériel de la Convention de Berne subiront une révision générale, alors qu'en ce qui concerne la Convention de Paris, il est proposé d'y introduire la notion du certificat d'inventeur. Ce dernier sujet a pris un caractère d'actualité surtout depuis l'adhésion de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'Union de Paris, adhésion qui a eu lieu en 1965. Enfin, l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm comporte également la proposition d'établir une nouvelle organisation, dénommée dans les projets "Organisation internationale de la Propriété intellectuelle", ayant pour mission d'assurer la coordination administrative entre les diverses Unions administrées - ou qui seront administrées dans l'avenir - par les BIRPI et de constituer le cadre pour le progrès général de la protection de la propriété industrielle et du droit d'auteur, en particulier par l'extension de cette protection aux pays en voie de développement. Par cette dernière activité, la nouvelle Organisation espère contribuer, elle aussi, à la tâche la plus pressante de notre époque : l'assistance aux pays en voie de développement.

6. Parmi les autres événements qui caractériseront l'année 1967 pour les BIRPI, il faut mentionner l'entrée en vigueur de l'Acte de Nice de l'Arrangement de Madrid et l'entrée en vigueur de l'Arrangement de Lisbonne, le premier ayant trait à l'enregistrement des marques, l'autre à l'enregistrement des appellations d'origine. Bien que les dates d'entrée en vigueur des deux Instruments se situent encore en 1966, le temps qui s'écoulera entre ces dates et la fin de l'année 1966 sera beaucoup trop court pour permettre d'observer les effets qui en résulteront sur l'administration des BIRPI. L'augmentation des taxes d'enregistrement des marques, qui sera applicable à partir du 15 décembre 1966, va-t-elle réduire le nombre des dépôts ? Et si elle le réduit, cette réduction sera-t-elle compensée par l'augmentation des taxes ? Dans quelle mesure sera-t-il nécessaire d'augmenter le personnel du Service d'enregistrement en vue de la procédure plus coûteuse et plus compliquée instituée par l'Acte de Nice ? L'entrée en vigueur de l'Arrangement de Lisbonne pose également plusieurs questions auxquelles il n'est pas possible de répondre sur la base d'une expérience qui n'existe pas encore. Quel sera le nombre des dépôts effectués en application de cet Arrangement ? A combien s'élèveront les dépenses entraînées par le travail d'enregistrement ; en particulier, quel sera le volume des tâches à confier au personnel ? Les estimations des recettes et des dépenses sont donc pour les Unions de Madrid et de Lisbonne moins sûres que pour d'autres Unions.

7. Etant donné que l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a été encore une fois déficitaire en 1965 et le sera très vraisemblablement aussi en 1966 et 1967, il est évident que les augmentations de taxes décidées à la Conférence de Monaco de 1961 n'ont pas été suffisamment importantes pour assainir les finances de cette Union. Le Directeur des BIRPI a l'intention de demander aux pays membres de cette Union de se prononcer pour une nouvelle augmentation des taxes, lors de leur réunion à Stockholm ou peu après. Même à la suite d'une augmentation, les taxes resteront modestes et, selon toute vraisemblance, n'affecteront

pas l'utilité et l'utilisation de ce service.

8. Il est possible que la Convention pour la protection des obtentions végétales entre en vigueur en 1967. Il n'est fait aucune prévision budgétaire en ce qui concerne cette Convention, car la question de son administration éventuelle dans le cadre des BIRPI n'est pas encore définie. Les pourparlers à ce sujet entre les Gouvernements intéressés - y compris celui de la Suisse en tant qu'Autorité de surveillance - seront poursuivis en 1967. Les questions qui se posent au sujet de cette Convention font l'objet d'un document particulier (CCIU/IV/7).

9. Les activités des BIRPI spécialement consacrées à l'assistance aux pays en voie de développement se poursuivront en 1967. La loi-type pour les pays en voie de développement concernant les marques, noms commerciaux, indications d'origine et la concurrence déloyale, sera publiée, sous forme imprimée, en trois langues. L'octroi de bourses d'études continuera dans le domaine de la propriété industrielle, tandis qu'en ce qui concerne l'Union de Berne, il est proposé d'organiser un séminaire du droit d'auteur pour les pays de l'Asie du Sud et de l'Est, et un cours de droit d'auteur à Genève auquel seraient spécialement invitées des personnalités venant de pays en voie de développement.

10. Il est, de plus, envisagé que l'année 1967 voie le début d'un programme destiné à faciliter, réellement et considérablement, le travail des Offices nationaux délivrant des brevets d'invention et à réduire - aussi de façon réelle et considérable - les frais et les complications qui sont inhérents à l'obtention des brevets pour une invention dans plusieurs pays. L'examen de ce programme, qui pourrait amener la conclusion d'un ou de plusieurs arrangements particuliers et peut-être également certaines révisions de la Convention de Paris, sera placé sous le signe des travaux préparatoires pour la Conférence diplomatique de Vienne. (Voir également le document CEP/II/5.).

11. L'enquête conjointe des BIRPI et de l'Institut international des Brevets au sujet du plan d'un index mondial des brevets n'étant pas terminée au moment de la rédaction du présent document, un rapport séparé sera présenté ultérieurement, si les résultats de l'enquête sont suffisamment connus avant la fin de septembre 1966.

12. Il va de soi qu'en dehors de ces tâches particulières, les BIRPI continueront à s'occuper de leurs tâches permanentes : publications, renseignements, enregistrements, etc. Ces tâches et leurs incidences budgétaires sont également mentionnées dans le chapitre I.

13. Le chapitre II contient les estimations de certaines dépenses générales : personnel, frais de construction du bâtiment, frais d'entretien du bâtiment, mobilier, matériel de bureau, ports, téléphones, bibliothèque et imprévus.

14. En ce qui concerne le poste "personnel", le budget (*) pour 1966 comportait

(*) partout dans ce document il s'agit du budget tel qu'il fut proposé au Comité de coordination interunions, lors de sa session de 1965.

2'592'000 francs, tandis que le budget pour 1967 comporte 3'230'000 francs. La différence de 638'000 francs représente donc environ 25%. Cette différence est due aux facteurs suivants :

251'000 francs dans le poste traitement de base :

100'000 francs pour les changements dans les postes permanents : on demande (à part le transfert d'un poste P.5 de l'Administration générale à la Direction et d'un poste P.1 de la Direction à l'Administration du personnel) le remplacement d'un poste P.3 dans la Division de la Propriété industrielle par un poste P.4 et la création d'un nouveau poste P.2 pour un traducteur et, dans la catégorie des services généraux (à part la reclassification de cinq postes) la création d'un nouveau poste G. 2 dans le service des marques. Le total des postes passerait de 70 à 72;

40'000 francs pour les promotions;

65'000 francs pour les augmentations annuelles automatiques dans tous les postes sauf les postes du Directeur et des Vice-directeurs ("within grade increases");

46'000 francs pour l'augmentation du renchérissement du coût de la vie pour les fonctionnaires de la catégorie "G";

50'000 francs dans le poste indemnité de poste pour l'augmentation du renchérissement du coût de la vie pour les fonctionnaires en dessus de la catégorie "G";

23'000 francs dans le poste indemnités pour frais d'études pour l'augmentation de cette indemnité et au fait que le nombre des bénéficiaires s'accroît;

87'000 francs dans le poste cotisations à la Caisse de retraite - relèvement de la base des cotisations causé par les augmentations indiquées ci-dessus et au passage au système "gross";

125'000 francs dans le poste retraités - relèvement général des pensions et le fait que deux des fonctionnaires supérieurs prendront leur retraite à l'âge de 60 ans - au lieu de 65 ans - les BIRPI devant, pendant cinq ans, assurer le paiement de leur pension en lieu et place de la Caisse de retraite;

31'000 francs dans le poste déménagements - frais d'installation à Genève de nouveaux fonctionnaires venant d'autres pays avec leur famille et effets de ménage;

50'000 francs dans le poste nouveau "auxiliaires" - rendu nécessaire par l'engagement du personnel temporaire pour effectuer certains travaux extraordinaires causés par la Conférence de Stockholm (traductions, expéditions, etc.);

10'000 francs dans le poste nouveau "Frais de recrutement" (coût des frais de transport des candidats à Genève, lors d'interviews, etc.);

11'000 francs provenant de la différence entre l'augmentation (15'000 francs) et la diminution (4'000 francs) dans les autres postes.

15. En ce qui concerne les frais de construction du bâtiment, les versements seront effectués selon le plan d'amortissement. Ces versements seront sensiblement les mêmes que dans le budget de 1966 (61'000 francs en 1966; 60'000 francs en 1967).

16. Le poste entretien du bâtiment est de 150'000 francs, au lieu des 100'000 francs qui figuraient dans le budget pour 1966. La raison en est que les résultats de l'exercice 1965 ont démontré (135'000 francs effectivement dépensés) que les estimations étaient trop basses et que le premier amortissement annuel de l'emprunt à faire auprès de la Caisse de retraite pour financer l'aménagement de la Salle des conférences et autres travaux divers (voir documents CCIU/I/14. Add. 1, CCIU/III/4, par. 12; CCIU/III/9, par. 7 à 10; CCIU/III/12, par. 58), deviendra exigible.

17. Le poste meublier est porté de 40'000 francs (budget 1966) à 62'000 francs (budget 1967), pour des raisons similaires (dépense effective en 1965 : 46'000 francs).

18. Les dépenses pour matériel de bureau sont chiffrées au même montant (100'000 francs) que dans le budget pour 1966.

19. Le montant du poste ports est supérieur d'environ 10% à celui du budget 1966 à cause de l'augmentation du volume de la correspondance du Secrétariat (110'000 francs pour 1966; 120'000 francs pour 1967).

20. L'estimation pour les frais de téléphones (35'000 francs) est inférieure au chiffre figurant dans le budget pour 1966 (40'000 francs), car les résultats de l'exercice 1965 (26'000 francs) ont démontré que les prévisions étaient trop élevées.

21. Pour des raisons analogues, le poste bibliothèque est ramené de 30'000 francs (budget pour 1966) à 20'000 francs (budget pour 1967), la dépense effective en 1965 ayant été de 16'000 francs.

22. Le chapitre III, contient des tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires se composant de plusieurs postes. Ces rubriques sont les suivantes : impressions, contrats, missions, conférences, voyages de délégués. Leur justification se trouve dans les tableaux détaillés du chapitre I : "Programme pour l'année 1967, accompagné d'estimations de certaines dépenses y relatives".

23. Le chapitre IV, intitulé "Tableau général des dépenses" consiste en une récapitulation des dépenses par rubrique budgétaire.

24. Le chapitre V, consiste en un Tableau de recettes prévues pour l'année 1967.

25. En ce qui concerne les contributions des Etats membres, il est estimé que celles des Unions de Paris et Berne seront légèrement plus élevées en 1967 qu'en 1966 (Paris : 865'000 francs au lieu de 860'000 francs; Berne : 640'000 francs au lieu de 620'000 francs) car il est à prévoir que certains pays s'ajouteront à ceux qui acceptent déjà de cotiser sur la base de 900'000 et 700'000 francs, respectivement. Dans l'Union de Nice, aucun changement n'est à prévoir, le plafond conventionnel restant

applicable (71'000 francs). Pour le moment, aucune contribution n'est prévue dans l'Union de Lisbonne (voir Arrangement de Lisbonne, Article 7(2), in fine). Si le total des taxes d'enregistrement perçues en vertu de la première phrase de l'Article 7(2) de l'Arrangement de Lisbonne ne suffit pas à couvrir les dépenses de l'Union de Lisbonne, on aura recours, en 1968, aux cotisations des Etats membres.

26. En ce qui concerne les taxes d'enregistrement, les estimations sont les suivantes :

(a) Dans l'Union de Madrid, on estime que les recettes s'élèveront en 1967 à 2'550'000 francs. Les recettes de l'année 1965 s'élevaient à 2'158'000 francs, et celles de l'année 1966 se situeront probablement entre 2'400'000 et 2'500'000 francs. Il est plus difficile que d'habitude de faire des pronostics pour l'année 1967. Les taxes seront de 25% plus élevées et cette augmentation devrait apparaître dans une augmentation considérable des recettes. Toutefois, il est tout à fait possible que le renchérissement de l'enregistrement et le fait que des centaines d'enregistrements ont été renouvelés avant leur échéance (justement pour éviter les taxes plus élevées) provoquent une diminution dans le nombre des enregistrements. En outre, on sait par expérience que la situation économique des pays d'origine des marques a toujours une influence considérable sur le nombre d'enregistrements. Les estimations sont basées sur l'hypothèse que ces divers éléments se compenseront et que le total des recettes restera à peu près le même qu'en 1966.

(b) Dans l'Union de La Haye, on a estimé les recettes au même chiffre (215'000 francs) que pour l'année 1966.

(c) L'Union de Lisbonne n'aura que quelques mois d'existence lorsque commencera l'année budgétaire de 1967. On ne possède aucune expérience et on ne dispose que de très peu d'éléments susceptibles de servir de base de calcul. Les recettes sont évaluées à 40'000 francs dans l'hypothèse que chacun des huit pays membres fasse enregistrer cent appellations en moyenne, étant entendu que la taxe d'enregistrement est fixée à 50 francs par appellation (Règlement d'exécution, Article 7(2)).

27. Les montants des recettes provenant des abonnements aux périodiques et des ventes d'autres publications ainsi que les montants des recettes diverses sont estimés à 431'000 francs au lieu de 290'000 francs estimés pour 1966. Cette dernière estimation semble être trop faible, car les résultats de l'année 1965 ont accusé un montant de 335'000 francs. Il est à prévoir que ces montants augmenteront en 1967 surtout à cause de l'augmentation des prix d'abonnement aux "Marques Internationales" (80 francs au lieu de 60 francs, à partir du 1er janvier 1967), du nombre des abonnés, du nombre des publications et du cercle des acheteurs.

28. Le chapitre VI, consiste en un Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes. Il en résulte que les budgets des Unions de Madrid, Nice et Lisbonne seront équilibrés mais que dans les Unions de Paris, La Haye et Berne, les recettes resteront en dessous des dépenses. Les différences prévues sont les suivantes : Union de Paris 131'000 francs, Union de La Haye 37'000 francs, Union de Berne 78'000 francs.

29. Les excédents de dépenses des Unions de Paris et de Berne seront couverts au moyen des fonds de réserve de ces deux Unions. Au 1er janvier 1966, les réserves étaient de 372'000 francs pour l'Union de Paris et de 26'000 francs pour l'Union de Berne. Il est estimé que ces montants seront, au 1er janvier 1967, d'environ 350'000 francs pour l'Union de Paris et 175'000 francs pour l'Union de Berne. Les excédents de dépenses prévus pour 1967 sont donc amplement couverts.

30. Le Directeur des BIRPI aurait préféré pouvoir présenter un budget équilibré pour ces deux Unions. Encore l'année dernière, il était de l'avis que cela serait possible malgré les frais extraordinaires que causera la Conférence diplomatique de Stockholm. Il a appliqué des mesures très sévères d'économie. Il ne mentionne, à titre d'exemple, que le fait qu'il ne demande qu'une augmentation de deux fonctionnaires, seulement. Il est convaincu que cela est absolument insuffisant vu l'augmentation considérable des tâches du Secrétariat, mais, d'une façon quasi constante, il demandera des efforts exceptionnels et des heures de travail supplémentaires de la part d'un grand nombre de fonctionnaires. La seule raison pour laquelle il ne propose pas cette année une augmentation des contributions, est qu'il considère préférable de traiter toutes les questions financières en même temps, après la Conférence de Stockholm, quand on pourra mieux prévoir les besoins des années à venir et quand on aura déjà eu quelques mois d'expérience avec l'application de l'Acte de Nice de l'Arrangement de Madrid. C'est en partie pour ces raisons que le projet de programme préconise la convocation du Comité de coordination, en 1967, non pas en septembre, mais exceptionnellement en décembre.

31. L'excédent de dépenses de l'Union de La Haye (estimé à 37'000 francs) sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (voir la décision des pays membres de l'Union de La Haye du 29 novembre 1963, document MI/DO/V/13, DM/26/4, p. 10). Le déficit moyen de l'Union de La Haye des trois dernières années était de 23'000 francs per annum. L'exercice de 1966 se soldera vraisemblablement aussi avec un déficit, probablement de l'ordre de 37'000 francs. Il est donc évident que les augmentations des taxes d'enregistrement décidées en 1960 par la Conférence de Monaco sont insuffisantes et qu'il deviendra nécessaire de les réviser, au plus tard au cours de l'année prochaine.

32. Les chapitres IV, V et VI contiennent également les chiffres des prévisions pour l'année 1966 (voir document CCIU/III/4 et 9) afin de permettre une comparaison plus facile avec les prévisions pour l'année 1967.

33. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet du programme et du budget des BIRPI pour l'année 1967 ainsi qu'au sujet des autres questions traitées dans le présent document.

UNION DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

PROGRAMME POUR L'ANNEE 1967, ACCOMPAGNE
D'ESTIMATIONS DE CERTAINES DEPENSES Y RELATIVES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
<u>UNION DE PARIS</u>		(milliers de francs suisses)					
<u>EN GENERAL</u>							
Les activités prescrites par la Convention de Paris (articles 13 et 14) continueront.							
<u>PUBLICATIONS</u>							
La publication des <u>périodiques</u> "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" continuera. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	65'0	51'4	10'0	1'7	1'3	'6	--
Contrats	30'0	23'3	4'5	'8	'9	'5	--
<u>Les observations</u> des Etats et Organisations concernant les propositions (relatives aux certificats d'autours d'inventions) pour la <u>Conférence de Stockholm</u> seront publiées en français, anglais, espagnol et russe.							
Impressions	16'0	16'0	--	--	--	--	--
Contrats	4'0	4'0	--	--	--	--	--
<u>La loi-type</u> pour pays en voie de développement concernant les marques, noms commerciaux, indications d'origine et concurrence déloyale sera publiée en français, anglais et espagnol.							
Impressions	24'0	24'0	--	--	--	--	--
Contrats	6'0	6'0	--	--	--	--	--

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)							
<u>Un Tableau des Etats membres</u>							
des Unions de propriété industrielle sera publié en français, anglais, espagnol et russe. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	5'0	2'0	1'0	1'0	'5	'5	--
<u>Le Manuel des Conventions</u>							
de la propriété industrielle sera tenu à jour par la publication des feuilles supplémentaires. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	5'0	'7	3'5	'3	'2	'3	--
Contrats	1'0	--	1'0	--	--	--	--
<u>La traduction des textes</u>							
législatifs régissant la protection des brevets et des marques dans les divers pays du monde continuera, pour les besoins du Secrétariat et en vue de la publication éventuelle d'un recueil de telles traductions.							
Contrats	10'0	10'0	--	--	--	--	--
<u>REUNIONS</u>							
<u>Conférence de revision à Stockholm</u> en ce qui concerne les certificats d'auteurs d'inventions. Participation de certains membres de la Division de la propriété industrielle.							
Missions	6'0	6'0	--	--	--	--	--

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)							
<u>Le Comité exécutif de l'Union de Paris</u> se réunira en même temps que le Comité de coordination interunions.							
Conférences	2'0	2'0	--	--	--	--	--
Un groupe de travail et/ou un comité d'Experts se réuniront (ra) pour étudier des questions de <u>coopération internationale sur le plan administratif des brevets d'invention</u> , y compris la possibilité d'établissement d'arrangements particuliers à la Conférence de Vienne (1970 ?).							
Conférences	19'0	19'0	--	--	--	--	--
<u>DIVERS</u>							
L'étude concernant les possibilités d'établissement d'un service permettant l' <u>identification de brevets octroyés dans des pays différents</u> et se rapportant à la même invention continuera.							
Contrats	20'0	20'0	--	--	--	--	--
Missions	10'0	10'0	--	--	--	--	--
Voyages de délégués	6'0	6'0	--	--	--	--	--
Les BIRPI continueront "de se tenir en tout temps à la disposition des pays de l'Union pour leur fournir, sur les questions relatives au service international de la propriété industrielle, les <u>renseignements spéciaux</u> dont ils pourraient avoir besoin" (article 13(5) de la Convention de Paris).							
(Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et conférences)").							
Missions	10'0	8'4	1'0	'2	'2	'2	--

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
La collaboration avec les <u>Nations Unies</u> continuera. (Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et conférences)").							
Missions	15'0	13'1	1'2	'2	'3	'2	--
Les BIRPI continueront d'être représentés dans certaines réunions <u>d'organisations internationales intergouvernementales</u> (autres que les Nations Unies) <u>et non gouvernementales</u> . (Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et conférences)").							
Missions	15'0	12'8	1'5	'3	'3	'1	--
Les BIRPI financeront <u>des stages d'études</u> pour l'entraînement de personnes qui sont ou seront chargées de l'administration de la propriété industrielle, surtout dans des Etats en voie de développement. (Répartition d'après les pourcentages "Unions industrielles (missions et conférences)").							
Voyages de délégués	60'0	51'0	6'0	1'0	1'0	1'0	--

UNION DE MADRID

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>UNION DE MADRID</u>							
<u>EN GENERAL</u>							
Le <u>Service d'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce</u> institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de Madrid sera maintenu.							
Impressions (formules, etc., autres que périodiques)	160'0	--	160'0	--	--	--	--
<u>PUBLICATIONS</u>							
La publication de la <u>feuille officielle</u> "Les Marques internationales" continuera.							
Impressions	300'0	--	300'0	--	--	--	--
Une <u>brochure d'information générale</u> ("Guide du déposant.") concernant l'enregistrement international des marques sera publiée en français.							
Impressions	10'0	--	10'0	--	--	--	--
<u>REUNION</u>							
Les <u>Directeurs</u> des Offices nationaux de la propriété industrielle des pays membres de l'Union de Paris se réuniront à Genève pour amender le Règlement d'exécution.							
Conférences	7'0	--	7'0	--	--	--	--
Voyages de délégués	25'0	--	25'0	--	--	--	--

UNION DE LA HAYE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>UNION DE LA HAYE</u>							
<u>EN GENERAL</u>							
Le <u>Service de dépôt international des Dessins et Modèles industriels</u> , institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de La Haye sera maintenu.							
Impressions (formules, etc., autres que périodiques)	4'0	--	--	4'0	--	--	--
<u>PUBLICATIONS</u>							
La publication de la <u>feuille officielle "Les Dessins et Modèles internationaux"</u> continuera.							
Impressions	12'0	--	--	12'0	--	--	--

UNION DE NICE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)							
<u>UNION DE NICE</u>							
<u>EN GENERAL</u>							
<p>Les activités qui incombent aux BIRPI en relation avec <u>l'exécution de l'Arrangement de Nice</u> concernant la classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce continueront.</p>							
<u>PUBLICATIONS</u>							
<p>La "<u>Classification</u>" sera publié en langues espagnole et italienne, en collaboration avec les Administrations intéressées, et, si la "<u>Classification</u>" est révisée, des suppléments aux éditions française, anglaise, trilingue (allemand-anglais-français) seront publiés. A l'exception de l'édition française, les frais sont partagés avec les Administrations nationales. Part des BIRPI seulement :</p>							
Impressions	14'0	--	--	--	14'0	--	--
<u>REUNION</u>							
<p>Le <u>Comité d'experts</u> institué par l'Article 3 de l'Arrangement se réunira éventuellement.</p>							
Conférences	10'0	--	--	--	10'0	--	--

UNION DE LISBONNE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)							
<u>UNION DE LISBONNE</u>							
<u>EN GENERAL</u>							
Le <u>Service d'enregistrement international des appellations d'origine</u> institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de Lisbonne sera maintenu.							
Impressions (formules, etc., autres que périodiques)	1'0	--	--	--	--	1'0	--
<u>PUBLICATIONS</u>							
La publication de la <u>feuille officielle "Les Appellations d'origine"</u> continuera.							
Impressions	3'0	--	--	--	--	3'0	--
<u>REUNION</u>							
Le <u>Conseil de l'Union de Lisbonne</u> se réunira à Genève.							
Conférences	3'0	--	--	--	--	3'0	--

UNION DE BERNE

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
-------	-------	--------	------	------	-------	-------

(milliers de francs suisses)

UNION DE BERNEEN GENERAL

Les activités prescrites par la Convention de Berne (articles 21 et 22) continueront.

PUBLICATIONS

La publication des périodiques "Le Droit d'Auteur" et "Copyright" continuera.

Impressions	45'0	--	--	--	--	45'0
Contrats	22'0	--	--	--	--	22'0

Les observations des Etats concernant les propositions (relatives aux articles 1 à 20 de la Convention de Berne) pour la Conférence de Stockholm seront publiées en français et en anglais.

Impressions	20'0	--	--	--	--	20'0
Contrats	4'0	--	--	--	--	4'0

Un tableau des Etats membres de l'Union de Berne sera publié en français, anglais et espagnol.

Impressions	1'0	--	--	--	--	1'0
-------------	-----	----	----	----	----	-----

Les BIRPI coopéreront avec l'UNESCO pour la publication d'un supplément au recueil "Lois et Traités de droit d'auteur".

Impressions	8'0	--	--	--	--	8'0
-------------	-----	----	----	----	----	-----

UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>REUNIONS</u>							
<u>Conférence de revision de Stockholm</u> en ce qui concerne les Articles 1 à 20 de la Convention de Berne. Par- ticipation de certains membres de la Division du Droit d'auteur.							
Missions	18'0	--	--	--	--	--	18'0
<u>Le Comité permanent de l'Union de Berne</u> se réunira à Genève proba- blement en même temps que le Comi- té exécutif de l'Union de Paris et le Comité intergouvernemental du droit d'auteur (UNESCO).							
Conférences	5'0	--	--	--	--	--	5'0
<u>Un séminaire du droit d'auteur</u> pour l'Asie du Sud et Est se réu- nira à La Nouvelle Delhi.							
Missions	13'0	--	--	--	--	--	13'0
Voyages de délégués	33'0	--	--	--	--	--	33'0
<u>Un cours de droit d'auteur,</u> auquel des personnalités de pays en voie de développement seront spécialement invitées, mais auquel pourra participer également toute personne payant le droit d'inscription, sera or- ganisé à Genève.							
Conférences	8'0	--	--	--	--	--	8'0
Voyages de délégués	16'0	--	--	--	--	--	16'0

UNION DE BERNE

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berno
-------	-------	--------	------	------	-------	-------

(milliers de francs suisses)

DIVERS

Les BIRPI continueront de "se tenir en tout temps à la disposition des membres de l'Union pour leur fournir, sur les questions relatives à la protection des oeuvres littéraires et artistiques, les renseignements spéciaux dont ils pourraient avoir besoin"(Article 22 de la Convention de Berne).

Missions

10'0

-- -- -- -- -- 10'0

Les BIRPI continueront à être représentés aux réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales traitant des questions de propriété littéraire et artistique.

Missions

10'0

-- -- -- -- -- 10'0

AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS</u>							
<u>PUBLICATIONS</u>							
Les observations des Etats et organisations concernant les propositions (relatives aux questions administratives et structurelles) pour la <u>Conférence de Stockholm</u> seront publiées en français et en anglais, et, en partie, en espagnol et en russe. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").							
Impressions	24'0	5'5	13'9	'5	'4	'2	3'5
Contrats	6'0	1'7	2'5	'2	'1	'5	1'0
Une nouvelle édition de la <u>brochure d'information générale</u> concernant toutes les activités des BIRPI sera publiée en anglais, français, espagnol et russe. (Répartition selon le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	10'0	3'5	1'5	'8	1'0	1'0	2'2
Le <u>Manuel administratif des BIRPI</u> sera publié en français dans une forme mise à jour. (Répartition selon les pourcentages "totalité du personnel").							
Impressions	2'0	'4	1'0	'1	'1	'1	'3
Le <u>Rapport de gestion des BIRPI</u> pour l'année 1966 sera publié, dans une forme imprimée, en français (la traduction anglaise sera multicopiée par ronéo). (Répartition selon le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	5'0	1'5	1'1	'6	'5	'3	1'0

AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>REUNIONS</u>							
<u>Conférence de revision de Stockholm.</u>							
Participation des membres de la Direction et des Services généraux. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").							
Missions	65'0	13'7	37'7	1'7	1'0	4	10'5
<u>Le Comité de coordination interunions</u>							
se réunira à Genève en décembre 1967 (en dérogation à son règlement, à cause de la date de la Conférence de Stockholm). (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").							
Conférences	8'0	2'0	4'0	1'0	--	--	1'0
<u>DIVERS</u>							
<u>Les contacts directs entre les BIRPI</u>							
<u>et les Gouvernements des Etats membres</u> (y compris l'Autorité de surveillance) nécessiteront des missions officielles. (Répartition selon les pourcentages "Services généraux").							
Missions	20'0	4'0	11'6	'6	'2	'1	3'5

AUTRES DEPENSES

CHAPITRE II

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
<u>PERSONNEL</u>							
Les dépenses à ce titre se composent des éléments suivants :							
1) Traitement de base (72 fonctionnaires)							
a) Direction (10) : Directeur, deux Vice-Directeurs, un P.5, un P.3, un P.2, un P.1, deux G.6, un G.4.							
b) Division de la Propriété industrielle (6) : un P.5, deux P.4, un P.3, un P.2, un G.4.							
c) Division du Droit d'auteur (3) : un P.5, un P.3, un G.4.							
d) Division des services administratifs généraux et des services d'enregistrement (36) :							
i) un P.4;							
ii) Chancellerie : un P.2, trois G.4, cinq G.3, quatre G.2, un G.1.							
iii) Service des Marques : un P.3, un P.2, trois G.7, cinq G.4, un G.3, sept G.2, un G.1;							
iv) Service des Dessins et modèles : un G.5, un G.4.							
e) Division des Finances et du personnel (12) :							
i) un P.4;							
ii) Services financiers : un P.2, un G.5, deux G.4, deux G.3, trois G.2;							
iii) Service du personnel : un P.1, un G.5.							
f) Service des Publications (5) : un P.3, deux P.2, un G.4, un G.2.							
<u>Total</u> :	2'188'0						

(milliers de francs suisses)

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
2) Indemnité de poste	96'0						
3) Indemnités pour frais d'études	46'0						
4) Home leave	14'0						
5) Frais de représentation	22'0						
6) Allocations familiales (conjoint et enfants)	111'0						
7) Indemnité de non-résident et prime connaissances linguistiques	13'0						
8) Cotisations à la Caisse de retraite	395'0						
9) Cotisations assurance-maladie	24'0						
10) Retraités (allocations de rattachement, assurance, ajustement; rente ex gratia)	190'0						
11) Assurance-accidents	8'0						
12) Maison de vacances	18'0						
13) Déménagements	37'0						
14) Remboursement de l'impôt sur le revenu	8'0						
15) Auxiliaires	50'0						
16) Frais de recrutement	10'0						
(Répartition selon des principes analogues à ceux qui résultent du document CCIU/IV/4)							
<u>Total :</u>	3'230'0	712'0	1'790'0	185'0	45'0	20'0	478'0

FRAIS DE CONSTRUCTION DU BATIMENT

Paris :

5% d'amortissement sur un capital initial de : 345'619,15	17'3	
3 $\frac{3}{4}$ % d'intérêt sur 276'4	<u>10'7</u>	28'0

La Haye :

5% d'amortissement sur un capital initial de : 214'658,75	10'7	
3 $\frac{3}{4}$ % d'intérêt sur 171'8	<u>6'3</u>	17'0

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
Berne :							
5% d'amortissement sur un capital initial de : 184'723.75	9'2						
$3\frac{3}{4}$ d'intérêt sur 147'8	5'8						
	15'0						
	60'0	28'0	--	17'0	--	--	15'0
<u>ENTRETIEN DU BATIMENT</u>							
Chauffage, éclairage, eau, nettoyage, réparations, assurance contre dégâts, droit de superficie, etc. Répartition provisoire selon les "pourcentages surface"	150'0	24'0	90'0	18'0	2'0	1'0	15'0
<u>MOBILIER</u>							
Tables, bureaux, chaises, fauteuils, classeurs, étagères, machines à écrire et à calculer, etc. surtout pour le nouveau personnel et la Salle de Conférences transformée. Répartition provisoire selon l'affectation réelle de chaque objet si la dépense dépasse 500 francs et autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	62'0	15'0	22'0	6'0	2'0	2'0	15'0
<u>MATERIEL DE BUREAU</u>							
Achat de papier, stencils, carbones et autre matériel de bureau. Répartition provisoire selon l'affectation réelle de chaque objet si la dépense dépasse 500 francs et autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	100'0	15'0	64'0	4'0	1'0	1'0	15'0
<u>PORTS</u>							
Répartition provisoire selon les pourcentages "Chancellerie".	120'0	11'0	79'0	5'0	1'0	1'0	23'0

CHAPITRE III

TABLEAUX RECAPITULATIFSDETAIL DES RUBRIQUES BUDGETAIRES
SE COMPOSANT DE PLUSIEURS POSTES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
<u>IMPRESSIONS</u>							
Périodiques "La Propriété industrielle" et "Industrial Property"	65'0	51'4	10'0	1'7	1'3	'6	--
Observations pour Conférence de Stockholm (certificats d'auteurs d'inventions)	16'0	16'0	--	--	--	--	--
Loi-type Marques	24'0	24'0	--	--	--	--	--
Tableau des Etats membres des Unions industrielles	5'0	2'0	1'0	1'0	'5	'5	--
Manuel des Conventions de la propriété industrielle	5'0	'7	3'5	'3	'2	'3	--
Formules du Service des Marques	160'0	--	160'0	--	--	--	--
"Les Marques internationales"	300'0	--	300'0	--	--	--	--
"Guide du déposant" - Marques	10'0	--	10'0	--	--	--	--
Formules du Service des Dessins ou Modèles	4'0	--	--	4'0	--	--	--
"Les Dessins et Modèles internationaux"	12'0	--	--	12'0	--	--	--
"Classification" (Union de Nice)	14'0	--	--	--	14'0	--	--
Formules 'appellations d'origine"	1'0	--	--	--	--	1'0	--
"les Appellations d'origine"	3'0	--	--	--	--	3'0	--
Périodiques "Le Droit d'auteur" et "Copyright"	45'0	--	--	--	--	--	45'0

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne	
(milliers de francs suisses)							
<u>IMPRESSIONS</u> (suite)							
Observations pour Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	20'0	--	--	--	--	20'0	
Tableau des Etats membres de l'Union de Berne	1'0	--	--	--	--	1'0	
Supplément "Lois et Traités de droit d'auteur"	8'0	--	--	--	--	8'0	
Observations pour Conférence de Stockholm (Structure)	24'0	5'5	13'9	'5	'4	'2	3'5
Brochure d'information activités BIRPI	10'0	3'5	1'5	'8	1'0	1'0	2'2
Manuel administratif (supplément)	2'0	'4	1'0	'1	'1	'1	'3
Rapport de gestion 1966	5'0	1'5	1'1	'6	'5	'3	1'0
	734'0	105'0	502'0	21'0	18'0	7'0	81'0

CONTRATS

Périodiques "La Propriété industrielle" et "Industrial Property"	30'0	23'3	4'5	'8	'9	'5	--
Observations pour Conférence de Stockholm (certificats d'auteurs d'inventions)	4'0	4'0	--	--	--	--	--
Loi-type marques	6'0	6'0	--	--	--	--	--
Manuel des Conventions de la propriété industrielle	1'0	--	1'0	--	--	--	--

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)						
<u>CONTRATS (suite)</u>						
Collection textes législatifs brevets et marques	10'0	10'0	--	--	--	--
Indentification des brevets (World Patent Index)	20'0	20'0	--	--	--	--
Périodiques "Le Droit d'Auteur" et "Copyright"	22'0	--	--	--	--	22'0
Observations pour Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	4'0	--	--	--	--	4'0
Observations pour Conférence Stockholm (structure)	6'0	1'7	2'5	'2	'1	'5
	103'0	65'0	8'0	1'0	1'0	1'0
						27'0

MISIONS

Conférence Stockholm (certificats d'auteurs d'inventions)	6'0	6'0	--	--	--	--
Identification des brevets (World Patent Index)	10'0	10'0	--	--	--	--
Etats membres Unions industrielles (renseignements)	10'0	8'4	1'0	'2	'2	'2
Nations Unies (Prop. ind.)	15'0	13'1	1'2	'2	'3	'2
Réunions autres Organisations (Prop. Ind.)	15'0	12'8	1'5	'3	'3	'1

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne	
(milliers de francs suisses)							
<u>MISSIONS (suite)</u>							
Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	18'0	--	--	--	--	18'0	
Séminaire asiatique du droit d'auteur	13'0	--	--	--	--	13'0	
Etats membres Union de Berne	10'0	--	--	--	--	10'0	
Réunions autres Orga- nisations (Droit d'auteur)	10'0	--	--	--	--	10'0	
Conférence Stockholm (structure)	65'0	13'7	37'7	1'7	1'0	1'4	10'5
Contacts avec Etats membres et Autorité de surveillance	20'0	4'0	11'6	'6	'2	'1	3'5
	192'0	68'0	53'0	3'0	2'0	1'0	65'0

CONFERENCES

Comité exécutif (Union de Paris)	2'0	2'0	--	--	--	--
Conseil de l'Union de Lisbonne	3'0	--	--	--	3'0	--
Comité Offices examen préalable (Union Paris)	19'0	19'0	--	--	--	--
Comité Directeurs Madrid	7'0	--	7'0	--	--	--
Comité d'Experts Union de Nice	10'0	--	--	--	10'0	--

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
(milliers de francs suisses)						
<u>CONFERENCES (suite)</u>						
Comité permanent Union de Berne	5'0	--	--	--	--	5'0
Cours de droit d'auteur	8'0	--	--	--	--	8'0
Comité de coordination interunions	8'0	2'0	4'0	1'0	--	1'0
	62'0	23'0	11'0	1'0	10'0	14'0

VOYAGES DE DELEGUES

Identification des brevets (World Patent Index)	6'0	6'0	--	--	--	--
Stagiaires (Prop. ind.)	60'0	51'0	6'0	1'0	1'0	1'0
Comité Directeurs Madrid	25'0	--	25'0	--	--	--
Séminaire asiatique(D. aut.)	33'0	--	--	--	--	33'0
Cours de droit d'auteur	16'0	--	--	--	--	16'0
	140'0	57'0	31'0	1'0	1'0	49'0

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

CHAPITRE IV

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		(milliers de francs suisses)					
Personnel							
1967	3'230'0	712'0	1'790'0	185'0	45'0	20'0	478'0
(budget 1966)	(2'592'0)	(573'0)	(1'468'0)	(154'0)	(29'0)	(--)	(368'0)
Impressions							
1967	734'0	105'0	502'0	21'0	18'0	7'0	81'0
(budget 1966)	(694'0)	(93'0)	(410'0)	(22'0)	(38'0)	(--)	(131'0)
Contrats							
1967	103'0	65'0	8'0	1'0	1'0	1'0	27'0
(budget 1966)	(93'0)	(42'0)	(18'0)	(2'0)	(--)	(--)	(31'0)
Missions							
1967	192'0	68'0	53'0	3'0	2'0	1'0	65'0
(budget 1966)	(112'0)	(38'0)	(20'0)	(2'0)	(1'0)	(--)	(51'0)
Conférences							
1967	62'0	23'0	11'0	1'0	10'0	3'0	14'0
(budget 1966)	(47'0)	(22'0)	(8'0)	(1'0)	(5'0)	(--)	(11'0)
Voyages de délégués							
1967	140'0	57'0	31'0	1'0	1'0	1'0	49'0
(budget 1966)	(225'0)	(123'0)	(31'0)		(1'0)	(--)	(70'0)
Bâtiment (amortissement)							
1967	60'0	28'0	--	17'0	--	--	15'0
(budget 1966)	(61'0)	(28'0)	(--)	(18'0)	(--)	(--)	(15'0)
Entretien (Bâtiment)							
1967	150'0	24'0	90'0	18'0	2'0	1'0	15'0
(budget 1966)	(100'0)	(16'0)	(61'0)	(12'0)	(1'0)	(--)	(10'0)
Mobilier							
1967	62'0	15'0	22'0	6'0	2'0	2'0	15'0
(budget 1966)	(40'0)	(10'0)	(15'0)	(4'0)	(1'0)	(--)	(10'0)
Matériel de bureau							
1967	100'0	15'0	64'0	4'0	1'0	1'0	15'0
(budget 1966)	(100'0)	(15'0)	(65'0)	(4'0)	(1'0)	(--)	(15'0)
Ports							
1967	120'0	11'0	79'0	5'0	1'0	1'0	23'0
(budget 1966)	(110'0)	(10'0)	(74'0)	(4'0)	(1'0)	(--)	(21'0)
Téléphones							
1967	35'0	7'0	20'0	2'0	1'0	1'0	4'0
(budget 1966)	(40'0)	(9'0)	(23'0)	(2'0)	(--)	(--)	(6'0)

(suite à la page 32)

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES (suite)

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
	(milliers de francs suisses)						
Bibliothèque							
1967	20'0	4'0	11'0	1'0	1'0	1'0	2'0
(budget 1966)	(30'0)	(7'0)	(17'0)	(2'0)	(--)	(--)	(4'0)
Imprévis							
1967	50'0	12'0	29'0	2'0	1'0	1'0	5'0
(budget 1966)	(38'0)	(9'0)	(20'0)	(2'0)	(1'0)	(--)	(6'0)
Total des dépenses :							
1967	5'058'0	1'146'0	2'710'0	267'0	86'0	41'0	808'0
(budget 1966)	(4'282'0)	(995'0)	(2'230'0)	(229'0)	(79'0)	(--)	(749'0)

RECETTES

CHAPITRE V

RECETTES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
	(milliers de francs suisses)						
Contributions							
1967	1'576'0	865'0	--	--	71'0	--	640'0
(budget 1966)	(1'550'0)	(860'0)	(--)	(--)	(70'0)	(--)	(620'0)
Taxes							
1967	2'805'0	--	2'550'0	215'0	--	40'0	--
(budget 1966)	(2'170'0)	(--)	(2'000'0)	(170'0)	(--)	(--)	(--)
Publications et diverses							
1967	431'0	150'0	160'0	15'0	15'0	1'0	90'0
(budget 1966)	(290'0)	(100'0)	(150'0)	(10'0)	(10'0)	(--)	(20'0)
Total des recettes :							
1967	4'812'0	1'015'0	2'710'0	230'0	86'0	41'0	730'0
(budget 1966)	(4'010'0)	(960'0)	(2'150'0)	(180'0)	(80'0)	(--)	(640'0)

N.B. Comme en 1963, 1964, 1965, et 1966, les recettes provenant de la location des locaux utilisés dans le Bâtiment du Siège des BIRPI par l'Association européenne de libre échange (AELE) - à peu près 40'000 francs - seront versées à un fonds spécial pour couvrir les frais d'aménagement de la Salle de Conférences ou les frais de toute autre amélioration permanente du Bâtiment.

N.B. En conformité avec la décision de la Conférence ad hoc des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle des pays membres de l'Union de Madrid, les intérêts (environ 60'000 francs) bonifiés en 1967 au fonds de réserve de l'Union de Madrid seront ajoutés directement à ce fonds de réserve. (Voir document MI/DO/V/14, par. 19(d)).

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

CHAPITRE VI

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES
(milliers de francs suisses)

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
Recettes							
1967	4'812'0	1'015'0	2'710'0	230'0	86'0	41'0	730'0
(budget 1966)	(4'010'0)	(960'0)	(2'150'0)	(180'0)	(80'0)	(--)	(640'0)
Dépenses							
1967	5'058'0	1'146'0	2'710'0	267'0	86'0	41'0	808'0
(budget 1966)	(4'282'0)	(995'0)	(2'230'0)	(229'0)	(79'0)	(--)	(749'0)
Différence							
1967	- 246'0	- 131'0 ¹	--	- 37'0 ²	--	--	- 78'0 ¹
(budget 1966)	(- 272'0)	(- 35'0)	(- 80'0)	(- 49'0)	(+ 1'0)	(--)	(- 109'0)

1 - Sera couvert des réserves (voir paragraphe 29 ci-dessus).

2 - Sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (voir paragraphe 31 ci-dessus).

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES
(milliers de dollars)

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes							
1967	1'113'9	234'9	627'4	53'2	19'9	9'5	169'0
(budget 1966)	(928'2)	(222'2)	(497'7)	(41'7)	(18'5)	(--)	(148'1)
Dépenses							
1967	1'170'9	265'3	627'4	61'8	19'9	9'5	187'0
(budget 1966)	(991'3)	(230'3)	(516'2)	(53'1)	(18'3)	(--)	(173'4)
Différence							
1967	- 57'0	- 30'4	--	- 8'6	--	--	- 18'0
(budget 1966)	(- 63'1)	(- 8'1)	(- 18'5)	(- 11'4)	(+ 1'2)	(--)	(- 25'3)